

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE

On observe une minute de silence en mémoire des victimes de la Covid-19.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tenue le **2 MARS 2021** à 18h30 heures, dans la grande salle de l'édifice municipal sous la présidence de madame Lucie Gagnon, mairesse, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 - Madame Nancy Dumas
Siège #2 - Monsieur Claude Roy
Siège #3 - Poste vacant
Siège #4 - Monsieur Sylvain Gilbert
Siège #5 - Monsieur Bernard Giguère
Siège #6 - Monsieur André Boutin

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours; CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 5 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par tout moyen permettant de communiquer immédiatement entre eux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère

Que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence, s'ils le désirent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Les membres présents forment le quorum. Madame Vicky Giguère, directrice générale, agit comme secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la mairesse, Madame Lucie Gagnon déclare la séance ouverte, il est 18h30.

2021-03-34

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 2 février 2021
 - 3.1.1 - Suivi des procès-verbaux
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 4.1 - Comptes du mois
- 5 - CORRESPONDANCE
 - 5.1 - Bordereau des correspondances
- 6 - INFORMATIONS DE LA MAIRESSE
- 7 - ADMINISTRATION
 - 7.1 - Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect envers les élus
 - 7.2 - Tous unis pour la faune
 - 7.3 - Projet Sogetel - Fibre optique
 - 7.4 - Modifications à la Loi sur les ingénieurs - Demande d'intervention de la Fédération québécoise des municipalités
 - 7.5 - Visite de la Mutuelle des municipalités du Québec
- 8 - POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
 - 9.1 - Rapport du directeur incendie
 - 9.2 - Formation d'un comité d'évaluation sur la pertinence de la mise en commun des services incendie.
 - 9.2.1 - Rémunération des membres du comité d'évaluation
- 10 - VOIRIE
 - 10.1 - Rapport de voirie
 - 10.2 - Résultat appel d'offres gravier
 - 10.3 - Résultat appel d'offres d'abrasifs
 - 10.4 - Résultat appel d'offres abat-poussière
 - 10.5 - Balai de rues
 - 10.6 - Achat tracteur à gazon
 - 10.7 - Rétro-caveuse
 - 10.8 - Programme d'aide à la voirie locale - Volet AIRRL
 - 10.9 - Programme d'aide à la voirie locale volet Projets particuliers d'amélioration-CE
- 11 - LOISIRS ET CULTURE
- 12 - DÉVELOPPEMENT
- 13 - URBANISME
- 14 - HYGIÈNE DU MILIEU
- 15 - VARIA
- 16 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Roy

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3 - ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 2 février 2021

2021-03-35

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 février dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant

la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-03-36

3.1.1 - Suivi des procès-verbaux

Suivi des procès-verbaux précédents.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2021-03-37

4.1 - Comptes du mois

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Boutin

QUE la liste des comptes du mois de février 2021 présentée aux membres du conseil soit acceptée et payée selon les modalités de notre règlement numéro 82-2018 sur le contrôle et le suivi budgétaire.

Comptes:	38 811,11\$
Salaires:	12 617,72\$
Total:	51 428,83\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Bordereau des correspondances

Lecture de la correspondance est faite par la secrétaire.

6 - INFORMATIONS DE LA MAIRESSE

Madame Gagnon a discuté avec l'agente d'immeuble responsable de la vente du restaurant pour lui mentionner l'intention de la municipalité d'aider des futurs entrepreneurs.

Le 8 mars, les 4 mairesses ainsi que la directrice générale de la MRC seront en entrevue à Passion FM pour promouvoir la place des femmes au sein des conseils municipaux.

7 - ADMINISTRATION

Fermeture du bureau lundi le 5 avril pour le congé de Pâques.

2021-03-38

7.1 - Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect envers les élus

ATTENDU QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

ATTENDU QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Dumas

QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème «La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie»;

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-03-39

7.2 - Tous unis pour la faune

Le but principal de l'organisme Unis Pour la Faune est de représenter les intérêts des amateurs de chasse, pêche et plein air auprès du Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs. Ils souhaitent également joindre leur voix à celle de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs lors des réunions et tables de concertation des divers organismes auprès du gouvernement en matière de gestion de notre patrimoine faunique.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (**ravage**) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle d'au moins trois pointes d'un côté du panache (**RTL**);

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le

maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3^e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire;

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Roy

QUE la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague appuie l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTL^B) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestiers ou forestiers et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-03-40

7.3 - Projet Sogetel - Fibre optique

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite que ses résidents puissent bénéficier d'un service Internet haute vitesse par fibre optique;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Sogetel travaille à un projet de déploiement de fibre optique à la maison (FTTH) qui améliorerait la couverture en Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC, plus particulièrement à Saint-Cyprien, Saint-Luc-de-Bellechasse, Saint-Magloire et Saint-Zacharie;

CONSIDÉRANT QUE Sogetel se spécialise dans le déploiement de réseaux de fibre optique en milieu rural, ayant mené à bien des déploiements de fibre optique dans plusieurs dizaines de municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Sogetel possède déjà un réseau de fibre optique et de fils de cuivre dans la MRC, qu'elle connaît le territoire et qu'elle est très bien placée géographiquement pour desservir la MRC à un coût raisonnable;

CONSIDÉRANT QUE Sogetel a l'intention de demander des subventions au Fonds pour la large bande universelle pour son projet de déploiement de fibre optique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Boutin

D'appuyer l'entreprise Sogetel dans ses demandes de subventions au Fonds pour la large bande universelle pour son projet de déploiement de fibre optique dans la MRC des Etchemins;

De demander à Sogetel de présenter sa demande de subvention fédérale de manière à inclure Saint-Louis-de-Gonzague dans son offre de service pour l'Internet haute vitesse;

D'acheminer cette résolution à Sogetel ainsi qu'à notre député fédéral, m. Steven Blaney.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-03-41

7.4 - Modifications à la Loi sur les ingénieurs - Demande d'intervention de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT les modifications à la Loi sur les ingénieurs en vigueur depuis le 24 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que suite à ces modifications, la grande majorité des ponceaux municipaux seront assujettis à la nouvelle Loi;

CONSIDÉRANT que l'application de la nouvelle Loi est susceptible d'engendrer dans plusieurs cas, des coûts supplémentaires et inutiles, autant pour les municipalités que pour les citoyens;

CONSIDÉRANT que l'Ordre des ingénieurs prévoit élaborer un Guide d'application de la nouvelle Loi, en collaboration avec des partenaires dont la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Roy

De demander à la FQM d'intervenir énergiquement dans ce dossier afin de demander des assouplissements à la Loi sur les ingénieurs;

De s'assurer que ces assouplissements se traduisent dans un guide facilement applicable et qui évite aux municipalités des dépenses à toutes fins pratiques inutiles et qui se reflèteraient sur le compte de taxes des citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-03-42

7.5 - Visite de la Mutuelle des municipalités du Québec

Dernière visite en 2009.

On nous mentionne quelques petites corrections, mais rien de majeur. Un suivi sera fait au conseil lorsque les corrections auront été effectuées.

8 - POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

On mentionne qu'on va offrir de l'accompagnement aux personnes de 80 ans et plus pour la prise de rendez-vous pour la vaccination contre la Covid-19.

Certaines personnes se sont offertes pour le transport également.

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

9.1 - Rapport du directeur incendie

2021-03-43

9.2 - Formation d'un comité d'évaluation sur la pertinence de la mise en commun des services incendie.

ATTENDU que les municipalités de Saint-Louis-de-Gonzague et de Ste-Rose-de-Watford désirent évaluer la pertinence de mettre en commun des équipements, des infrastructures, des services ou des activités en matière de sécurité incendie et amorcer, le cas échéant, la négociation des conditions qui pourraient être convenues dans une entente intermunicipale;

ATTENDU qu'il y a lieu de former un comité responsable de cette évaluation;

ATTENDU que les résultats et les recommandations découlant de cette évaluation devront être présentés aux conseils municipaux au plus tard pour la séance d'octobre 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère

De nommer le directeur incendie, un officier et la directrice générale de chacune des municipalités pour siéger à ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-03-44

9.2.1 - Rémunération des membres du comité d'évaluation

ATTENDU que le chef pompier et l'officier siègent en tant que membres du personnel du service incendie.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère

D'autoriser les dépenses en salaire au taux horaire en vigueur pour les pratiques pour les deux représentants du service incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10 - VOIRIE

10.1 - Rapport de voirie

2021-03-45

10.2 - Résultat appel d'offres gravier

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Dumas

D'accepter l'offre de Serge Carrier et fils au prix de 12,96\$/tonne taxes incluses pour la fourniture et la livraison de gravier pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Roy

D'accepter l'offre de Excavation Stéphane Larivière pour la fourniture du gravier à la tonne au prix de 8,98\$ taxes incluses lorsqu'on va le chercher directement à la carrière avec notre camion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-03-46

10.3 - Résultat appel d'offres d'abrasifs

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Dumas

D'accepter l'offre de Serge Carrier et fils au prix de 13,28\$/tonne taxes incluses pour la fourniture et la livraison d'abrasifs pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-03-47

10.4 - Résultat appel d'offres abat-poussière

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Dumas

D'accepter l'offre de Les Entreprises Bourget au prix de 0,3760\$/litre, taxes incluses pour la fourniture et l'épandage de l'abat poussière pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-03-48

10.5 - Balai de rues

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère

D'accepter l'offre de Les Immeubles 118 inc. pour le balayage des rues au prix de 120\$/ heure plus taxes pour les années 2021 et 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-03-49

10.6 - Achat tracteur à gazon

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Boutin

De faire l'achat d'un tracteur à gazon de marque John Deere modèle Z720E Ztrak au prix de 9384.31\$ taxes incluses chez Les Équipements Agri-Beauce.

D'autoriser la directrice générale à signer les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-03-50

10.7 - Rétro-caveuse

CONSIDÉRANT que la rétro-caveuse a été payée au comptant au budget 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Roy

D'annuler le règlement # 100-2021 décrétant une dépense de 86 900\$ et un emprunt de 86 900\$ pour l'achat d'une rétro caveuse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-03-51

10.8 - Programme d'aide à la voirie locale - Volet accélération

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

√ l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, Madame Vicky Giguère agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Madame Nancy Dumas

Il est résolu et adopté que le conseil de autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-03-52

10.9 - Programme d'aide à la voirie locale volet Projets particuliers d'amélioration-CE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague désire faire une demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale volet Projets particuliers d'amélioration dans le sous-volet réparti par circonscription électorale provinciale;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague désire faire de l'amélioration dans les rangs qui ne sont pas touchés par les autres programmes de subvention.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE présenter une demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale volet Projets particuliers d'amélioration dans le sous-volet réparti par circonscription électorale provinciale pour des travaux dans les rangs qui ne sont pas touchés par des programmes de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 - LOISIRS ET CULTURE

12 - DÉVELOPPEMENT

13 - URBANISME

14 - HYGIÈNE DU MILIEU

15 - VARIA

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2021-03-53

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Dumas

QUE la séance soit levée à 19h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lucie Gagnon
Mairesse

Vicky Giguère
Directrice générale

Je, Lucie Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lucie Gagnon
Mairesse